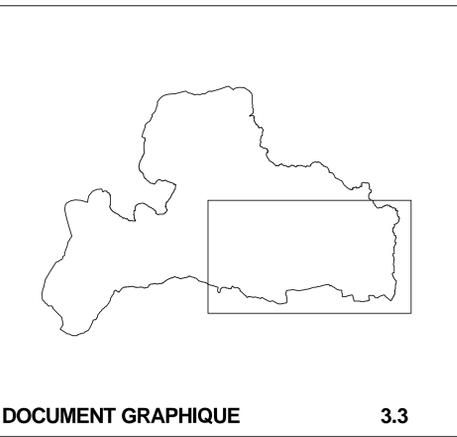


P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de PLOUARZEL



- Zones urbaines**
- Ua Zone d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat de forte densité
 - Ub Zone d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat de moyenne densité
 - Uc Zone d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat de densité modérée
 - Ud Zone d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat de faible densité
 - Ui Zone d'activités destinées à regrouper les établissements à caractère industriel, artisanal
 - Ul Zone à vocation de loisirs
 - Um Zone dédiée aux installations militaires

- Zones à urbaniser**
- 1AU urbanisation immédiate sous réserve du schéma d'aménagement
 - 2AU réserve foncière (ouverture possible après modification ou révision du PLU)
 - 1AUa Future zone Ua
 - 1AUbd Future zone Ub
 - 1AUbe Future zone Ub de qualité environnementale
 - 1AUI Future zone Ui - zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, situées à proximité du bourg
 - 1AUL Future zone UL
 - 1AULc Future zone UL - zone adaptée aux campings
 - 1AULd Future zone UL - zone adaptée aux campings
 - 2AULbe Future zone 1AUbe de qualité environnementale

- Zone agricole**
- A Zone agricole
 - Ad Déchetterie

- Zones naturelles et forestières**
- N Zone naturelle à protéger
 - Ng Zone à vocation de pratique de golf
 - NH Zone d'habitation diffuse à moins de 100 m de bâtiments agricoles
 - NL Zone de loisirs
 - Np Zone à vocation d'aménagement d'aire de stationnement
 - Nr Zone d'habitation diffuse à plus de 100 m de bâtiments agricoles
 - Ns Espaces remarquables

- Espaces boisés Classés
- Les éléments de patrimoine ou de paysage à protéger ou à mettre en valeur
- Protection des sites archéologiques
- Emplacement réservé et numéroté
- Secteur d'isolement acoustique au voisinage des infrastructures de transport terrestre
- Recul le long des voiries départementales
- Point de vue
- Recul 100 m - loi littoral

- Emplacement réservé**
- V1 - Aménagement de la place de la mairie - superficie de 0,016 ha- bénéficiaire : commune
 - V2 - Aménagement du carrefour de Kervout - superficie de 0,160 ha- bénéficiaire : commune
 - V3 - Création de la voirie de desserte (Kerzignat) et aménagement du carrefour - superficie de 0,716 ha- bénéficiaire : commune
 - V1 - Aménagement d'une liaison douce entre la mairie et la future ZAC - superficie de 0,056 ha- bénéficiaire : commune
 - E1 - Extension du cimetière et aire de stationnement - superficie de 0,150 ha- bénéficiaire : commune
 - E2 - Aménagement d'une aire de stationnement pour l'école de Trezien - superficie de 0,212 ha- bénéficiaire : commune